

SYNTHÈSE

JUILLET 2014

SDTAN ARDÈCHE-DRÔME

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE L'ARDÈCHE ET DE LA DRÔME

VOLET INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Avec la participation financière de :



AMBITION NUMÉRIQUE POUR L'ARDÈCHE ET LA DRÔME

GARDER UN TEMPS D'AVANCE ET METTRE EN ŒUVRE LE
NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE DEMAIN !

Questions à Hervé RASCLARD,
Président du Syndicat Mixte ADN
et 1^{er} Vice-président du Conseil général
de la Drôme.

>>> Depuis 2008, le réseau ADN a déjà apporté des changements importants dans le paysage local du Haut et Très Haut Débit. Quel est le plan d'action prévu pour poursuivre l'aménagement numérique de l'Ardèche et de la Drôme ?

H. RASCLARD : Avec le réseau Ardèche Drôme Numérique, qui constitue aujourd'hui l'un des plus importants réseaux d'initiative publique en France, nous avons franchi une première étape déterminante. Nous avons créé les routes départementales du numérique de l'Ardèche et de la Drôme, qui représentent un réseau de 2 300 km de fibre optique. Nous avons atteint nos objectifs initiaux : apporter une offre d'accès au haut débit largement améliorée pour tous les Ardéchois et les Drômois, et permettre aux entreprises et aux acteurs publics de notre territoire de bénéficier d'une offre de qualité professionnelle et d'intégrer des usages numériques innovants, favorisant leur développement et leur compétitivité.

Au cours de l'été 2013, les deux Assemblées départementales ont adopté à l'unanimité le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Ardèche et de la Drôme. Nous préparons ainsi la prochaine étape : déployer la fibre à la maison (FTTH) pour tous les territoires en 10 ans. Ce projet permettra de généraliser sur nos deux territoires des



débits de l'ordre du Gigabit/s, c'est-à-dire de passer de quelques Mbit/s aujourd'hui à 1 000 Mbit/s demain, afin de répondre à nos besoins numériques futurs.

>>> Il s'agit là d'un projet particulièrement ambitieux pour des territoires ruraux. Comment faire pour le réaliser ?

H. RASCLARD : C'est un projet nécessaire. Il est de la responsabilité des élus de prendre les décisions qui s'imposent pour faire de l'Ardèche et de la Drôme un territoire attractif et performant. Le grand chantier du déploiement du FTTH représentera un investissement total estimé à 450 millions d'euros sur nos deux départements d'ici à 10 ans.

POUR ADN, LA PROCHAINE ÉTAPE, C'EST LE FTTH

C'est un objectif qui se veut effectivement très ambitieux, d'autant qu'il écarte toute étape intermédiaire de montée en débit sur les réseaux existants (téléphonique et hertzien). Notre schéma directeur prévoit de traiter en priorité les principales poches de zones grises (débits < à 2 Mbit/s) identifiées sur notre territoire. Pour que ce projet devienne une réalité, il sera indispensable que l'ensemble des collectivités ardéchoises et drômoises s'associent techniquement et financièrement, dans un modèle vertueux reposant sur la péréquation.

>>> Pourquoi le choix de la technologie FTTH s'impose-t-il aujourd'hui ?

H. RASCLARD : Nous sommes définitivement entrés dans la société numérique. Demandez à une famille de se passer d'une connexion Internet de qualité à l'heure actuelle... Bien difficile, tant cet outil est devenu indispensable pour s'informer, pour travailler, pour échanger. Sans parler de l'explosion des réseaux sociaux en tout genre. L'éligibilité au Haut Débit est ainsi devenue un critère primordial pour l'achat ou la location d'une maison ou d'un appartement. De la même façon, une entreprise va-t-elle choisir de s'implanter sur un territoire où elle ne peut pas bénéficier d'un service numérique performant ? Évidemment non.

Au même titre que le déploiement du réseau public d'électricité au siècle dernier, le déploiement d'un réseau public de fibre optique pour tous les territoires constitue le grand chantier de notre génération.

Nous devons répondre à cet enjeu dans un souci d'égalité d'accès de tous les citoyens aux services et usages numériques, et afin de se prémunir d'une nouvelle fracture numérique irrémédiable. Dans nos deux départements, nous avons bien compris cet enjeu depuis plusieurs années déjà et nous avons fait le choix d'être à la pointe dans ce secteur.

>>> Comment allez-vous procéder pour associer l'ensemble des collectivités à ce projet ?

H. RASCLARD : Avec le syndicat mixte ADN, nous avons mis en place un outil stratégique qu'il convient aujourd'hui de faire évoluer. Nous souhaitons proposer aux intercommunalités (EPCI) d'entrer rapidement dans la gouvernance du syndicat mixte ADN pour réaliser ensemble ce grand projet. Outre leur participation technique et financière, les EPCI seront les relais de l'action publique sur le terrain auprès des futurs utilisateurs. Nous nous sommes fixés un objectif réaliste : intégrer les EPCI dans le syndicat mixte ADN en 2014 pour un lancement opérationnel du projet en 2015.

Le déploiement du réseau public FTTH constituera un grand projet industriel et commercial, inédit dans le contexte de nos collectivités. Il nécessitera d'organiser la participation financière des EPCI basée sur la solidarité territoriale.

ÉTAT DE LA COUVERTURE EN HAUT DÉBIT DE L'ARDÈCHE ET DE LA DRÔME

LES IMPACTS « GRAND PUBLIC » DU RÉSEAU ADN

>>> UNE FORTE EXTENSION DU DÉGROUPEMENT SUR L'ARDÈCHE ET LA DRÔME

ÉTAT DU DÉGROUPEMENT AVANT ADN



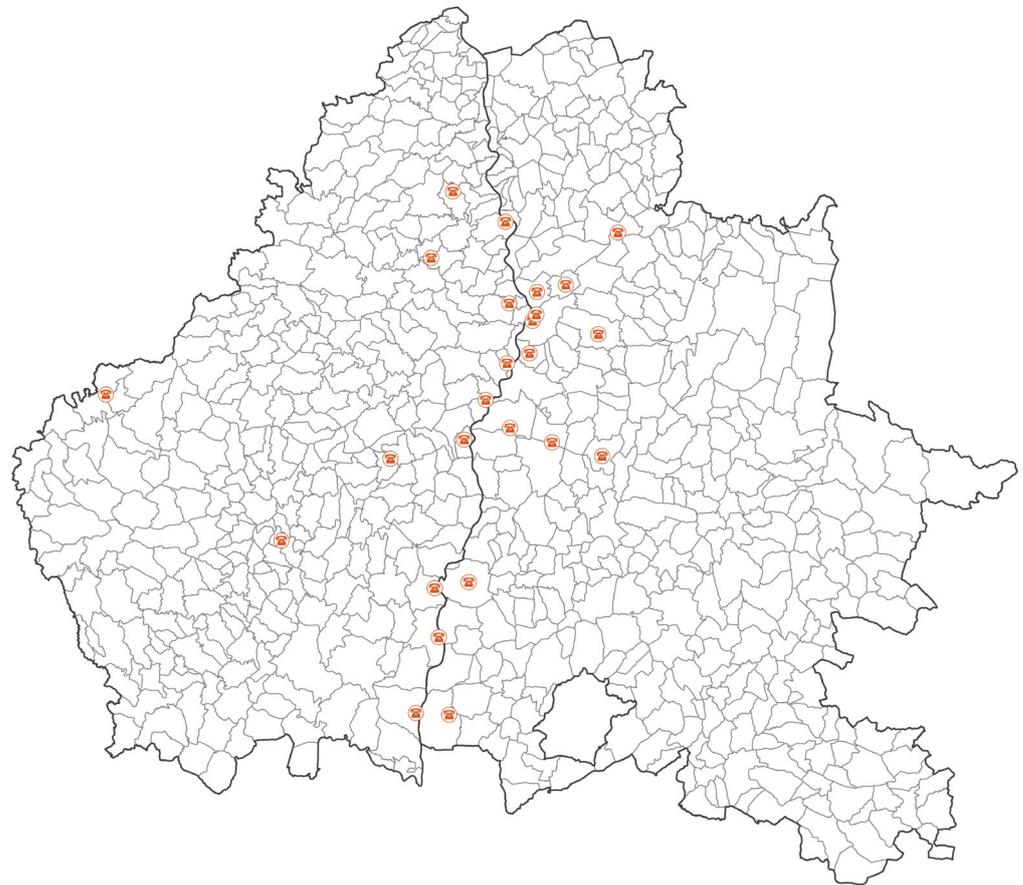
NRA/
CENTRAL
TÉLÉPHONIQUE
DÉGROUPE



COMMUNE



LIMITE
DÉPARTEMENTALE



Avant le réseau ADN, seuls 25 centraux téléphoniques avaient été dégroupés par les opérateurs, ce qui leur suffisait néanmoins à adresser la moitié des foyers.

Le dégroupage se traduit par :

- > un plus large choix parmi les offres ADSL d'opérateurs concurrents,
- > la possibilité de se passer complètement du coût

de l'abonnement téléphonique dû à France Télécom (soit une économie de 16 € par mois),

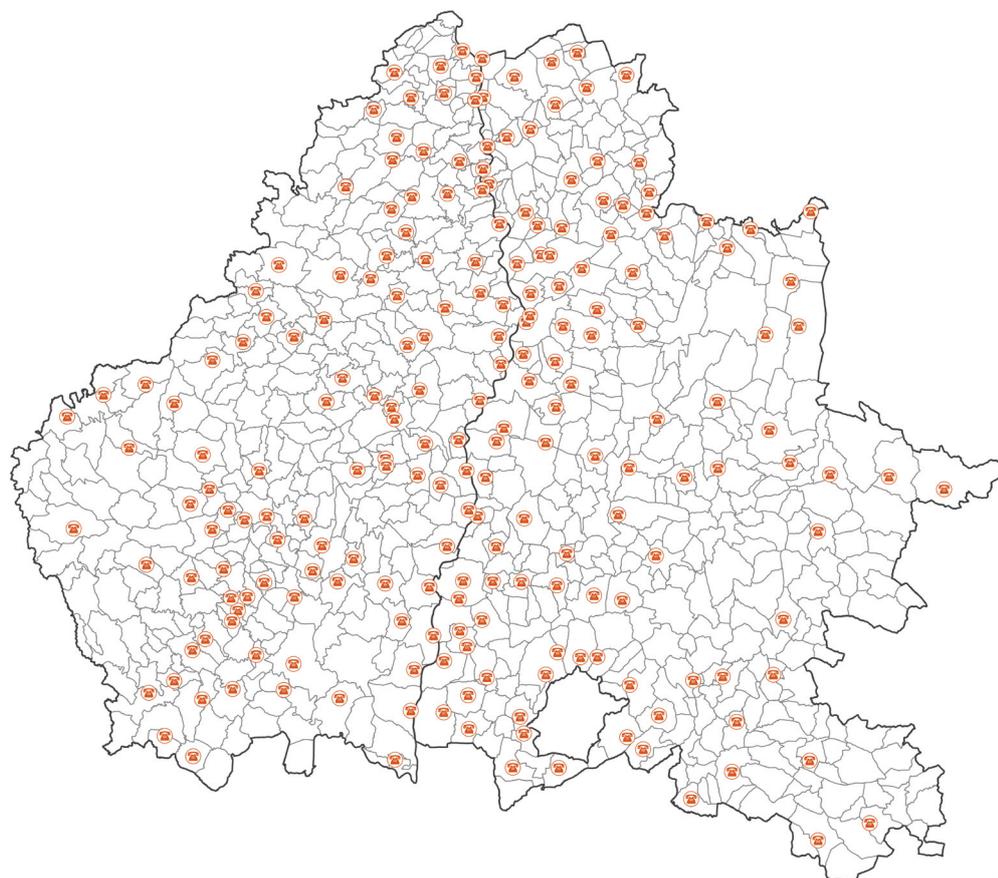
- > la possibilité, en fonction des caractéristiques techniques de la ligne téléphonique, d'accéder à une palette de services enrichie grâce aux offres triple play (Internet haut débit + téléphonie fixe illimitée + télévision, dont les chaînes de la TNT) ou quadruple play (idem + offre de téléphonie mobile).

>>> UNE OFFRE D'ACCÈS AU HAUT DÉBIT POUR TOUS LES ARDÉCHOIS ET DRÔMOIS

“ SÉCURISATION, MEILLEURE QUALITÉ DU DÉBIT :
UN RÉSEAU WIFI RENDU PLUS FIABLE ”

“ UNE SUBVENTION DE 400 €
POUR L'ÉQUIPEMENT SATELLITAIRE
DES FOYERS ISOLÉS : UNE VRAIE
SOLIDARITÉ TERRITORIALE ”

“ 6 000 FOYERS
RENDUS ÉLIGIBLES À
L'ADSL :
LA FRACTURE
NUMÉRIQUE RECULE ! ”



ÉTAT DU DÉGROUPEMENT APRÈS ADN

 NRA/
CENTRAL
TÉLÉPHONIQUE
DÉGROUPE

 COMMUNE

 LIMITE
DÉPARTEMENTALE

96 % des foyers ardéchois et drômois bénéficient d'une offre ADSL améliorée depuis l'automne 2010, grâce au raccordement de 236 Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) à la date de juin 2013, parmi lesquels tous ceux situés dans des chefs-lieux de canton et tous ceux comportant plus de 400 lignes.

“ 96% DES FOYERS ARDÉCHOIS
ET DRÔMOIS ÉLIGIBLES À DES
OFFRES ADSL DÉGROUPEES :
UN TAUX RECORD EN FRANCE ! ”

NOTRE PROJET BI-DÉPARTEMENTAL

LA FIBRE À LA MAISON POUR TOUS LES TERRITOIRES DANS 10 ANS

>>> UNE POLITIQUE NUMÉRIQUE BI-DÉPARTEMENTALE

Lors de leur assemblée bi-départementale du 30 novembre 2012, les deux Départements ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une politique d'aménagement numérique forte et constructive, dans la continuité du réseau ADN existant.

Ils ont validé 4 grands principes :

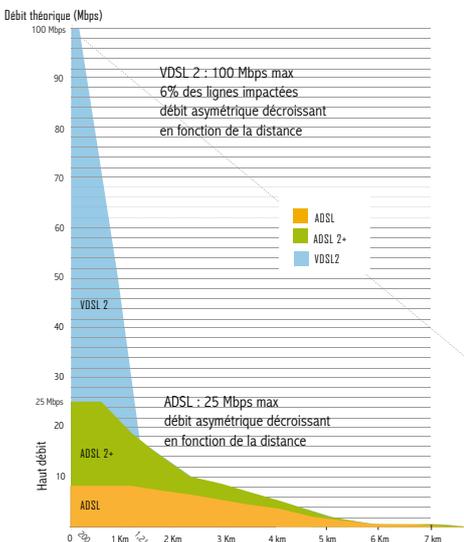
- > lancer un programme de déploiement du Très Haut Débit et renouveler la volonté de faire des deux Départements les pilotes de l'aménagement numérique de notre territoire,
- > privilégier la technologie FTTH, la seule pouvant garantir un aménagement numérique pérenne des territoires ardéchois et drômois,
- > prioriser les déploiements sur les zones qui demeurent les moins bien couvertes en haut débit tout en traitant des zones à forte densité de population afin de garantir la faisabilité économique du projet,

- > mobiliser les EPCI techniquement et financièrement, ce qui induit une modification statutaire du Syndicat Mixte ADN.

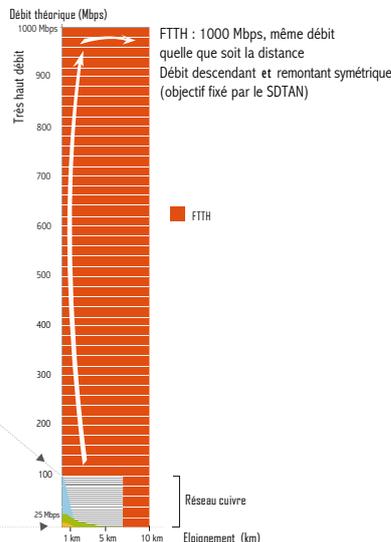
**300 000 PRISES FTTH
À CONSTRUIRE
D'ICI À 2025**

Les deux Départements ont donc décidé de bâtir un projet ambitieux visant le déploiement de la fibre optique pour tous les territoires en 10 ans. Le SDTAN voté à l'unanimité au cours de l'été 2013 en fixe les modalités. Celui-ci s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs annoncés par le Gouvernement début 2013 : couverture de 100% des Français en Très Haut Débit en 2022 en privilégiant la technologie FTTH. Notre volonté : faire en sorte que tout foyer ou acteur professionnel, où qu'il soit, puisse disposer du niveau de débits et de services qui lui permettra de répondre à ce que seront ses besoins futurs.

Principe de la technologie DSL
Affaiblissement lié à la distance
(Débit descendant)



Comparaison des performances
entre les technologies sur réseau cuivre (DSL)
et sur réseau fibre (FTTH)



>>> LE CHOIX DE NE PAS FAIRE DE MONTÉE EN DÉBIT SUR L'ADSL

Pour le syndicat mixte ADN, prendre en main l'aménagement numérique de son territoire ne consiste pas à réaliser de micro-projets de montée en débit, en essayant d'améliorer au coup par coup les technologies existantes, notamment l'ADSL. Une telle façon de voir les choses comporterait trois risques évidents :

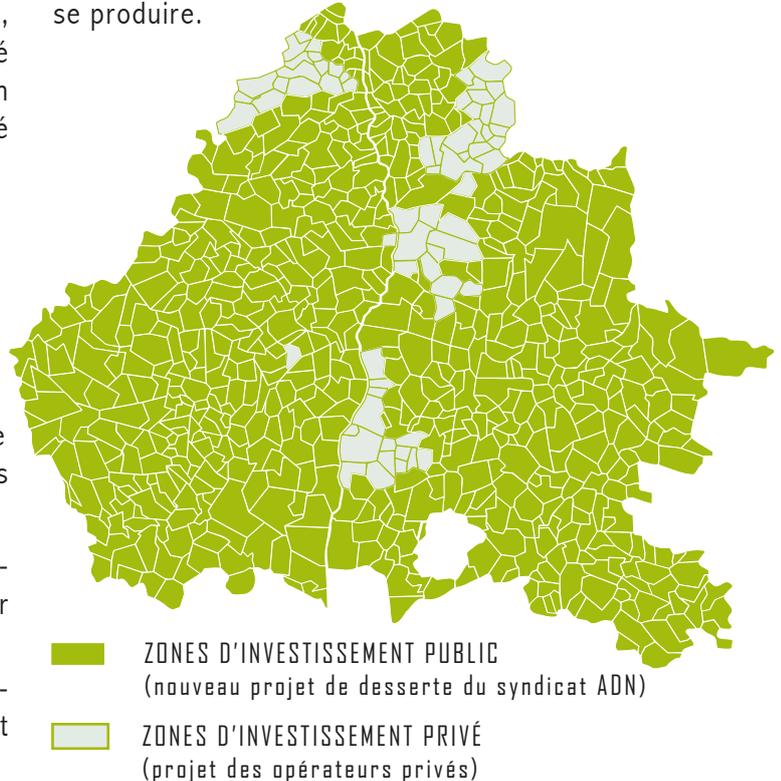
1. Renforcer les inégalités de traitement entre les communes et introduire une nouvelle fracture numérique infra-communale ;
2. Ne pas pouvoir répondre à l'évolution exponentielle des besoins en débits dans 5 ou 10 ans (le Gigabit/s comme objectif) ;
3. Se priver du levier de la péréquation territoriale, alors qu'il est possible de disposer d'une qualité de service très supérieure grâce au FTTH, à un coût d'investissement équivalent pour la collectivité locale.

>>> LE CHOIX DE TRAITER LES « ZONES GRISES » EN PRIORITÉ

Pour le futur déploiement du FTTH, le Syndicat Mixte ADN a choisi de retenir un scénario qui présente le meilleur compromis entre deux objectifs très importants :

- > s'assurer que des opérateurs privés viendront proposer de nouveaux services à Très Haut Débit sur le réseau public nouvellement déployé,
- > desservir en priorité les zones les plus mal desservies en ADSL, c'est-à-dire où les foyers disposent d'un débit inférieur à 2 Mbit/s.

S'agissant des 66 communes concernées par la zone d'investissement privé, l'initiative publique portée par le Syndicat Mixte ADN pourrait être amenée à pallier un éventuel désengagement des opérateurs, au cas par cas. L'État prévoit d'ores-et-déjà une compensation financière complémentaire si une telle situation venait à se produire.

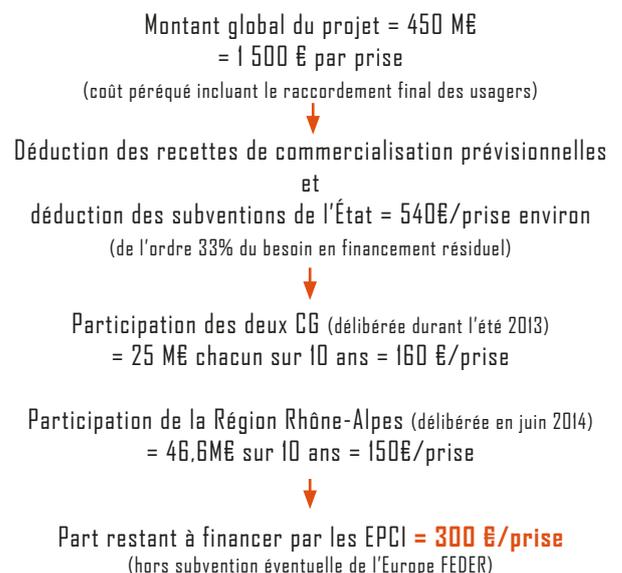


450 M€ SUR 10 ANS
SOIT 1 500€ EN
MOYENNE PAR PRISE
(RACCORDEMENT FINAL INCLUS)

Ce scénario permet également de remplir deux conditions essentielles :

- > s'inscrire dans les objectifs du plan national « France Très Haut Débit » et respecter les conditions fixées pour accéder au financement de l'État,
- > faire en sorte que la prise en main de l'aménagement numérique de leur territoire par les collectivités ardéchoises et drômoises permette de travailler sur le long terme, dans le respect de l'intérêt général.

BUDGET D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL SUR 10 ANS (PÉRIODE 2015-2025)



HAUT DÉBIT / TRÈS HAUT DÉBIT : DE QUOI PARLE-T-ON ?

PRINCIPALES TECHNOLOGIES DU HAUT DÉBIT :

ADSL : de 512 Kbit/s à 25 Mbit/s (débit crête)

SOLUTIONS ALTERNATIVES (WIFI, SATELLITE) : entre 2 Mbit/s et 20 Mbit/s max.

Il n'existe en France aucune définition normalisée du Très Haut Débit (THD). Par défaut, le Très Haut Débit correspondrait donc à des débits supérieurs à ce que l'ADSL est actuellement en mesure de proposer, notamment en termes de symétrie des débits (descendant et remontant). Dès lors, le THD implique nécessairement une liaison fibre optique.

En septembre 2012, l'ARCEP a proposé d'abaisser le seuil du Très Haut Débit à un minimum de 30 Mbit/s en débit descendant (au lieu de 50 Mbit/s auparavant) et de 5 Mbit/s en débit remontant, afin de s'aligner sur les directives de la Commission européenne.

Pour ADN, le Très Haut Débit, c'est le FTTH (fibre optique de bout en bout, jusque dans la maison), qui permet des débits symétriques en émission et en réception.

FTTH : permet d'atteindre des débits qui se mesurent en Gbit/s (1 Gbit/s = 1 000 Mbit/s)

GLOSSAIRE

AMII (Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement)

Appel initialement organisé en avril 2011 dans le cadre du Programme National Très Haut Débit en vue de recueillir les intentions d'investissement des opérateurs en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans en dehors des zones très denses.

FANT (Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire)

Fonds créé par la loi « Pintat » relative à la réduction de la fracture numérique, datant de décembre 2009. Aucun mécanisme d'alimentation pérenne de ce fonds de péréquation national n'était prévu jusqu'à début 2013 et la publication de la nouvelle feuille de route gouvernementale pour le déploiement du Très Haut Débit en France.

FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Nom donné au nouveau plan de déploiement du Très Haut Débit en France dans les 10 ans à venir (d'ici à 2022). Ce plan entend prendre pleinement en compte les dynamiques déjà engagées par les collectivités territoriales à travers la mise en œuvre de Réseaux d'Initiative Publique. Il se fixe la fibre à la maison (FTTH) comme objectif principal à atteindre.

FSN (Fonds national pour la Société Numérique)

Créé par l'État, ce fonds disposait à l'origine de 4,25 milliards d'euros destinés à accompagner en investissement les acteurs de l'économie numérique, dont 900 M€ pour subventionner les réseaux d'initiative publique (RIP).

FTTx (Fiber to the "x")

La fibre optique arrive jusqu'au "x": FTTH (Home), appartement, bureau ; FTTB (Building), bâtiment ; FTTC (Curb) trottoir ; FTU (User), usager final.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.ardechedromenumerique.fr

Rubrique SDTAN 07/26